



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Un titre innovant et sécurisé, pensé pour le quotidien
des Français, qui facilite les voyages en Europe



Agence nationale
des titres sécurisés

UN TITRE INNOVANT ET SÉCURISÉ POUR LUTTER CONTRE L'USURPATION D'IDENTITÉ

La France a entrepris une démarche de modernisation de la carte d'identité, dont l'actuel format datait de 1995. Cette volonté a rejoint l'application du règlement (UE) 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil sur le renforcement de la sécurité des cartes d'identité délivrées aux citoyens de l'Union et des permis de séjour délivrés aux citoyens de l'Union Européenne et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation.

La nouvelle carte est ainsi plus sécurisée, plus pratique et innovante. Ce titre permet à son titulaire de justifier de son identité et sert de titre de voyage dans l'Union Européenne.

Enfin, cette nouvelle carte reprend des symboles de la République Française, tout en affirmant l'appartenance de la France à l'Union Européenne.

UN TITRE PLUS PRATIQUE, PENSÉ POUR LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

La nouvelle carte nationale d'identité a été conçue pour répondre aux usages quotidiens des citoyens :

- Un nouveau format, plébiscité par les usagers ;
- Un titre robuste pour un usage sur 10 ans sans atteinte à la lisibilité du titre : polycarbonate, personnalisation laser ;
- La possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents ;
- Un cachet électronique visible : un dispositif qui reprend les données du titre et les accompagne d'une signature électronique sécurisée. La lecture du CEV permettra de s'assurer rapidement de l'authenticité du document ;
- Un titre inclusif avec des éléments en relief pour les personnes malvoyantes, permettant une distinction entre deux cartes de même format.



La perte ou le vol de sa carte d'identité peut avoir des conséquences graves pour la vie quotidienne des citoyens et favorise l'usurpation d'identité. Veillez donc à votre carte d'identité. En cas de perte ou de vol, pensez à le déclarer rapidement auprès des autorités.

UN TITRE FRANÇAIS RECONNU EN EUROPE

- Un visuel modernisé reprenant des symboles de la République et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
- Un titre reprenant le drapeau français et la Marianne, ainsi que le drapeau européen, conformément au nouveau règlement en vigueur dans l'Union Européenne ;
- Un titre dont la puce permet un passage aux frontières facilité au sein de l'UE.

ENCRE RÉACTIVE SOUS ÉCLAIRAGE UV



GAUFRAGE



Effet mat et brillant
sur le portrait



Effet visuel et tactile